

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 646-6169

Québec, le 12 décembre 2006

Monsieur Patrick Beauchesne
Directeur par intérim
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Ministère du Développement durable de l'Environnement, et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 21
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : *Quatre projets de réserves de biodiversité dans la province naturelle du
Plateau de la Basse-Côte-Nord*
Question complémentaire n° 5

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet la question complémentaire suivante.

Question 5

La commission aimerait connaître votre interprétation du point (i) du sous-paragraphe (f) de l'article 34 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui suggère que l'exploration minière ne nécessitant pas de décapage, de creusage de tranchées, de l'excavation ou du déboisement est une activité autorisée dans une réserve de biodiversité projetée.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission